**36ème session du groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**Bulgarie**

(Genève, le 5 novembre 2020)

**Intervention du Luxembourg**

Monsieur le Président,

Le Luxembourg se joint aux mots de bienvenue adressés à la délégation de la Bulgarie et la remercie pour la présentation de son rapport national.

Nous saluons les évolutions positives enregistrées en Bulgarie durant la période sous examen, notamment l’octroi du statut A à l’institution de l’Ombudsman dans le strict respect des Principes de Paris.

Nous souhaitons formuler quatre recommandations à la Bulgarie :

1. Veiller à ce que tout appel à la haine ethnique ou raciale constituant une incitation à la discrimination, à l’hostilité ou à la violence soit interdit en droit, et à ce que les personnes responsables de ce type d’appel soient amenées à répondre de leurs actes.
2. Modifier la loi sur la protection contre la discrimination de sorte que l’identité de genre figure expressément parmi les motifs de discrimination et que les couples homosexuels soient placés sur un pied d’égalité avec les autres.
3. Veiller à la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la traite pour la période 2017-2021.
4. Garantir un accès sans obstacle aux services de santé sexuelle et procréative pour les adolescents.

Le Luxembourg souhaite plein de succès à la Bulgarie dans la mise en œuvre des recommandations du présent EPU.

Je vous remercie.

*[Temps de parole : 1 min 10 ; N. 11 ; 06.11.20 matin]*